

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

SESSION PLÉNIÈRE
9 FÉVRIER 2026

DOSSIER DE PRESSE



PAGE 2
Les
orientations
budgétaires de
l'exercice 2026



PAGE 4
Bilan GES
2023 et plan de
décarbonation
2026-2028

CÔTES D'ARMOR
TOUJOURS IRREDUCTIBLES
TELEMENT IRRÉSISTIBLES

 [cotesdarmor.fr](https://www.cotesdarmor.fr)

**CONTACT
PRESSE**

Direction de la Communication
Marion Sevenier
marion.sevenier@cotesdarmor.fr
02 96 77 69 55 / 07 64 70 03 83



LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2026

Ce 9 février 2026, les conseillères et conseillers départementaux des Côtes d'Armor se réunissent sous la présidence de Christian Coail pour débattre des orientations budgétaires de l'exercice à venir, dans un contexte national et international marqué par l'instabilité, l'absence persistante de loi de finances et la fragilisation de la situation financière des Départements. L'enjeu du futur budget dont le vote aura lieu fin mars, sera dans un contexte financier contraint, de constituer un outil de transformation sociale et écologique en préservant les priorités fixées que sont les solidarités humaines, la transition écologique, la citoyenneté et en maintenant un niveau d'investissement soutenu.

L'assemblée départementale se réunit ce 9 février 2026 pour débattre des orientations budgétaires qui guideront la préparation du budget 2026.

« Dans un contexte économique, social et institutionnel particulièrement instable, conjugué à de fortes contraintes financières pour l'ensemble des Départements, nous faisons le choix de ne pas renoncer à nos priorités et à nos responsabilités. En 2026, nous poursuivrons nos politiques qui visent à protéger les plus fragiles, bâtir un département plus durable et plus citoyen tout en poursuivant les investissements indispensables pour l'avenir des Côtes d'Armor sans se départir d'une gestion responsable des finances départementales », résume **Christian Coail**, président du Conseil départemental des Côtes d'Armor.

DES RECETTES INCERTAINES

Les recettes de fonctionnement du Département ont peu évolué et restent marquées par une forte incertitude. Par ailleurs, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) restent à un niveau significativement plus bas qu'en 2023, tandis que l'adoption tardive de la loi de finances 2026 n'a pas réduit la visibilité financière. Le Département doit ainsi composer avec des ressources peu dynamiques et difficilement prévisibles, limitant sa marge de manœuvre budgétaire.

VERS UNE HAUSSE DES DÉPENSES SOCIALES

Les dépenses de fonctionnement poursuivent leur progression, principalement sous l'effet des dépenses sociales, qui représentent près de 62 % du budget départemental. Devant la hausse des besoins sociaux, pour y faire face, les dépenses liées à la protection de l'enfance, au revenu de solidarité active (rSa), à l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap continuent de progresser. Cela représenterait une hausse de près de 5% par rapport au Budget Primitif 2025. S'il souhaite faire du budget 2026 un outil de transformation sociale, citoyenne et environnementale, le Département est tenu néanmoins de préserver l'équilibre budgétaire.

UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT SOUTENU ET RESPONSABLE

Malgré les nombreuses contraintes qui pèsent sur ses finances, le Département souhaite maintenir un haut niveau d'investissement dans les collèges, les mobilités, la solidarité territoriale et la transition écologique. Il pourrait s'établir à 80 M€ en 2026.

CHIFFRES CLÉS

635 M€ c'est le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement en 2026

80 M€ c'est le volume d'investissements envisagé en 2026

61,7 % des dépenses de fonctionnement sont consacrées aux solidarités humaines : autonomie, enfance, insertion et logement.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LE DÉPARTEMENT RÉDUIT SIGNIFICATIVEMENT SON EMPREINTE CARBONE ET ADOPTE UN PLAN DE DÉCARBONATION

À partir du bilan 2023 de ses émissions de gaz à effet de serre présenté à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires 2026, le Département des Côtes d'Armor engage un plan de décarbonation sur la période 2026-2028. Objectif : réduire durablement son impact climatique et franchir un nouveau palier alors que la collectivité a baissé ses émissions directes de GES de 46% depuis le début du mandat.

LE BILAN GES 2023

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Département permet de disposer d'un diagnostic objectif de son impact environnemental avec une évaluation des émissions directes et indirectes liées à ses politiques. Il fait apparaître un volume total de 60 775 tonnes équivalent CO₂, soit un niveau globalement inférieur aux moyennes observées sur des collectivités comparables.

L'empreinte carbone du Département est très majoritairement liée aux émissions indirectes (93 % des émissions totales), principalement associées aux travaux routiers, à la construction et à la rénovation (collèges, logements sociaux, bâtiments départementaux...). Les émissions liées aux achats et aux immobilisations représentent 12 612 tonnes équivalent CO₂, tandis que les émissions directes et indirectes liées à la consommation d'énergie (combustibles, fluides, électricité, etc) s'élèvent quant à elles à 4 983 tonnes équivalent CO₂, soit -77% par rapport à 2019.

- 46 % d'émissions directes de GES en 2023 par rapport à 2019

En quatre ans, le Département des Côtes d'Armor a presque divisé par deux ses émissions directes de gaz à effet de serre liées aux consommations de carburants, de combustibles et de fluides frigorigènes (3 562 tCO₂e en 2023 contre 6 548 tCO₂e en 2019). « Cette baisse significative résulte des actions engagées en matière de transition énergétique et de sobriété des usages, le tout en stabilisant notre consommation d'électricité. Le plan de décarbonation 2026-2028 vise à amplifier cette dynamique et à l'inscrire dans la durée afin de respecter la trajectoire des Accords de Paris », souligne **Nathalie Traver-Leroux**, vice-présidente du Département déléguée au patrimoine immobilier.

LE PLAN DE DÉCARBONATION 2026-2028

Sur la base des résultats du bilan GES, le Département a élaboré un plan de décarbonation pour la période 2026-2028, conçu comme un outil opérationnel et transversal pour respecter à notre niveau les objectifs de la Cop21. Ce plan regroupe 40 actions concrètes, organisées autour de quatre axes prioritaires correspondant aux principaux postes d'émissions identifiés : l'énergie, les mobilités, les immobilisations et les achats. Il s'inscrit dans la continuité des politiques déjà mises en œuvre par la collectivité en matière de transition énergétique, de sobriété et d'achats responsables.

À l'horizon 2028, le Département vise une nouvelle réduction de 18,5 % de ses émissions directes, soit - 660 tonnes équivalent CO₂, une stabilisation des émissions liées à l'électricité, et une baisse de 5 % des émissions indirectes significatives, soit -2 836 tonnes équivalent CO₂.

Ces objectifs tiennent compte des missions spécifiques du Département, dont une large part des émissions est liée à des investissements indispensables au développement du territoire.

Par ailleurs, les prochaines données de bilan seront connues à la fin de l'année 2026 et seront comparées aux données 2023. Il faut préciser que les données 2023 sont comparées à celles de 2019 car les années suivantes 2020 et 2021 sont neutralisées en raison des conséquences du Covid19 sur les consommations d'énergie.